

Digital Workplace : évolution de l'espace de travail numérique et collaboratif

Réponse au postulat de M. Mathias Paquier et consorts « Généralisation du télétravail : Donnons-nous les moyens »

Rapport-préavis N° 2025 / 47

Lausanne, le 13 novembre 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Par le présent Rapport-préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 6'659'000.- destiné à faire évoluer les environnements de travail informatiques utilisés par le personnel de l'administration communale. Cette évolution est nécessaire en raison de l'obsolescence matérielle et bureautique, mais aussi en raison du renouvellement programmé des contrats des éditeurs de logiciels, lesquels doivent être réglés de la manière la plus optimale.

Par ailleurs, le projet prévoit une évolution du socle collaboratif, de la suite bureautique, des moyens de communication ainsi que la généralisation des postes de travail portables dans la mesure où les règles du nouveau règlement du personnel concernant le télétravail sont respectées.

Le rapport-préavis permet aussi de répondre au postulat de M. Mathias Paquier et consorts « Généralisation du télétravail : Donnons-nous les moyens ».

Le présent rapport-préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législature :

13. L'innovation pour faciliter la vie de toute la population

2. Objet du Rapport-préavis

Le mode de travail a évolué depuis ces dix dernières années avec l'émergence des besoins de mobilité, de télétravail et de collaboration entre les services ou encore avec des partenaires externes, tout ceci dans un souci d'agilité et d'efficacité. La pandémie du Covid-19 a fortement accéléré cette tendance depuis mars 2020 et a changé durablement l'organisation du travail dans l'administration.

Afin de répondre aux enjeux de cette transformation, la Ville s'est dotée d'une stratégie informatique¹ qui tient compte des besoins de sécurisation, modernisation, gestion et développement du système d'information (SI) de la Ville de Lausanne et permet de planifier le développement de la cyberadministration² et de la digitalisation³. Le présent rapport-préavis s'inscrit dans le cadre de l'un de ses axes stratégiques, dont le but est de moderniser le poste de travail et de fournir les outils nécessaires à la collaboration numérique⁴, au télétravail et à la mobilité.

¹ Rapport-préavis No 2022/38 « Stratégie informatique 2023-2027 et plan d'action 2023 basés sur les risques – Octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 5'000'000.- ».

² Voir annexe 1 : Glossaire.

³ Voir annexe 1 : Glossaire.

⁴ Voir annexe 1 : Glossaire.

3. Préambule

Ce rapport-préavis s'inscrit dans la continuité du préavis N° 2017/10 « Projet ORASI 2017-2021 : Optimisation et rationalisation des accès aux systèmes d'information » en capitalisant sur les investissements réalisés, notamment sur les postes de travail (PC, tablettes, etc.) et les logiciels (licences Microsoft acquises, ainsi que les logiciels d'autres éditeurs), tout en offrant une vision élargie de l'environnement de travail⁵.

L'environnement de travail informatique dont il est question couvrira différentes mises à jour et évolutions. Ceci comprend la suite bureautique, l'espace collaboratif « Microsoft SharePoint », les moyens de communication ainsi que le remplacement d'une partie des postes de travail afin de répondre également au postulat de Mathias Paquier et consorts « Généralisation du télétravail : Donnons-nous les moyens ».

Une étude des variantes technologiques a permis de préciser les choix à adopter pour la Ville. Le choix s'est porté sur validant la variante technologique suivante :

Objectif	Outils bureau-tiques	Collaboratif et communication	Téléphonie	Avantages principaux	Inconvénients principaux
Microsoft partiel, téléphonie sur une solution indépendante.	Microsoft Office 365.	Microsoft Teams.	Plateforme téléphonique indépendante, à identifier dans le cadre du projet ⁶ .	Solution moins onéreuse que celle proposée par Microsoft et moins dépendante du Cloud.	Certaines fonctionnalités liées à la téléphonie ou à l'intégration avec les solutions de collaboration pourraient être restreintes.

Par ailleurs, en ce qui concerne les avantages de cette variante, on peut relever qu'elle permet une séparation claire entre la collaboration et la téléphonie, facilitant une transition progressive et une réduction future du périmètre téléphonique traditionnel (postes de téléphone fixes).

4. Etat des lieux

4.1 Le socle technique⁷

4.1.1 Poste de travail

La fin du projet de changement des postes de travail dans le cadre du préavis N° 2017/10 « Projet ORASI 2017-2021 – Optimisation et rationalisation des accès aux systèmes d'information » a permis de poser les fondements de l'objectif de modernisation de l'environnement de travail notamment via :

- la migration du système d'exploitation Windows 7 vers Windows 10 ;
- le déploiement de la suite bureautique Office 2013 ;
- la généralisation de la communication unifiée et de visioconférence Skype for Business ;
- la mise en place d'un antivirus nouvelle génération couplé à l'intelligence artificielle ;
- la mise en place d'un outil de gestion des iPads, smartphones, etc. (UEM).

Toutefois, et malgré ces efforts, certaines versions et produits seront prochainement en fin de vie (MS-Office 2013, Skype for Business, la messagerie Exchange et Windows 10). Leur

⁵ Voir annexe 1 : Glossaire.

⁶ Par exemple : Sangoma, 3CX, Wildix, CS360, Zoom, RingCentral, WebEx.

⁷ Voir annexe 1 : Glossaire.

compatibilité avec des produits et infrastructures de l'administration sera compromise et le respect des exigences en matière de sécurité informatique ne pourra plus être garanti.

L'architecture du parc a également changé et évolué avec le temps, suite aux changements d'habitudes de travail tels que le télétravail.

Près de 6'300 postes et 1'000 terminaux mobiles (smartphones et tablettes) sont en exploitation et constituent aujourd'hui l'environnement de travail numérique.

Afin de répondre aux attentes de la Ville liées au télétravail et en réponse au postulat de Mathias Paquier et consorts « Généralisation du télétravail : Donnons-nous les moyens », ce parc devra encore évoluer et apporter une réponse adéquate aux besoins de mobilité. Ce changement d'architecture devra prendre en compte les exigences liées à la sécurité et la protection des données sur les postes de travail, tout en intégrant une optimisation de la gestion et de l'exploitation.

4.1.2 Téléphonie

Aujourd'hui, le système de téléphonie de la Ville consiste majoritairement en un téléphone fixe uniquement utilisable dans un bureau de la Ville.

En effet, si une personne est en télétravail, elle ne peut être joignable que si une déviation est mise en place depuis sa ligne fixe vers un téléphone mobile.

La crise sanitaire due au Covid-19 a déjà mis en évidence la pauvreté des fonctionnalités du système téléphonique de la Ville.

Parallèlement à cette infrastructure de téléphonie fixe, l'application Skype for Business est déployée sur tous les postes de travail de la Ville. Cet outil permet aux collaboratrices et collaborateurs de communiquer entre eux et avec les partenaires externes en utilisant plusieurs canaux (voix, visioconférence et messagerie instantanée), mais comme indiqué précédemment, elle est en fin de vie et doit être remplacée.

4.1.3 Espace collaboratif

Depuis plus de dix ans, un environnement collaboratif basé sur la solution SharePoint de Microsoft est exploité. Cette solution est essentiellement utilisée pour la gestion documentaire, les sites dédiés aux services, l'intranet et extranet, l'annuaire du personnel de la Ville et la gestion de processus opérationnels métier.

La version 2016 actuellement déployée est supportée jusqu'en 2026. Toutefois, certains composants du socle bureautique ne sont plus compatibles avec cette version. A cela s'ajoute une fin de vie en 2026 du moteur des workflows (processus opérationnels gérés via la plateforme collaborative).

Actuellement, plus de 33'000 sites hébergeant près de 2'700'000 documents sont gérés sur la plateforme.

Cette obsolescence nécessite une mise à jour qui soit compatible avec le choix de la nouvelle suite bureautique. Elle doit également intégrer les contraintes d'exploitation des métiers, par la mise en place d'un nouveau moteur de gestion de processus.

5. Le futur environnement de travail numérique et collaboratif

Le futur environnement informatique de travail doit répondre aux enjeux précités et tenir compte de facteurs structurants pour la période à venir. Il n'est pas restreint par les limites d'un bureau physique. Il doit permettre de partager les informations et de collaborer de manière innovante et efficace. C'est un environnement connecté qui donne aux employés un accès à tout ce dont ils ont besoin grâce à la technologie numérique, peu importe le support ou le lieu.

Ce nouvel environnement doit reposer sur les principes suivants :

- une suite bureautique performante et évolutive ;
- un équipement adapté à l'utilisatrice et à l'utilisateur ;

- des espaces collaboratifs modernes et accessibles aux collaboratrices et collaborateurs internes et aux partenaires externes ;
- un accès mobile aux systèmes d'information ;
- des moyens de communication et une connectivité performante.

Cette transformation ne doit pas négliger les points de gouvernance et de contrôle concernant la sécurité des postes de travail et les accès aux systèmes d'information ainsi que la classification et la protection des données.

Les sous-chapitres 5.1 à 5.5 ci-dessous précisent ces différents points.

5.1 Postes de travail

Le besoin a évolué et le personnel de la Ville ne souhaite plus seulement se connecter à distance, mais être plus mobile et bénéficier d'une solution de collaboration⁸ innovante, qui lui permette d'échanger aussi bien à l'interne qu'à l'externe, en étant complètement intégrée dans son écosystème informatique actuel.

Avec ce rapport-préavis, environ 2'000 postes fixes seront remplacés par des équipements portables permettant la connexion aux systèmes d'information, peu importe le lieu.

L'objectif est de répondre aux attentes de mobilité accrue, de disponibilité ainsi qu'aux besoins du télétravail depuis l'introduction début 2023 du nouveau règlement du personnel concernant le télétravail. Ce remplacement doit intégrer l'optimisation des infrastructures existantes et le savoir-faire des équipes techniques.

Le Rapport-préavis permettra également le remplacement d'environ 1'100 postes devenus obsolètes.

Les avantages des postes portables par rapport aux postes fixes sont énumérés ci-dessous :

- une consommation d'énergie moindre ;
- une amélioration de la mobilité ;
- une meilleure flexibilité.

Le Partenariat des Achats Informatiques Romand (PAIR) regroupe la majorité des administrations publiques romandes et a pour vocation de négocier des contrats cadres avec les fournisseurs de manière à pouvoir obtenir les meilleures conditions possibles sur le plus grand marché possible. La Ville de Lausanne, membre du PAIR, bénéficie de facto des meilleures conditions du marché.

5.2 Licences Microsoft 365

Les licences Microsoft 365 intègrent la totalité des besoins de la Ville, y compris la suite Office (Word, Excel, etc.). Certains services sont éligibles pour la licence académique bénéficiant des mêmes fonctionnalités mais à un prix plus avantageux. La souscription à ces licences inclut des mises à jour régulières, qui permettent de réduire les problèmes d'obsolescence et de compatibilité aussi longtemps que lesdites licences sont actives.

En plus du socle lié au poste de travail, ces licences intègrent tous les besoins nécessaires au fonctionnement des infrastructures comme la messagerie, l'espace collaboratif, la sécurité, etc. De ce fait, il ne sera plus nécessaire de souscrire à des licences additionnelles pour ces éléments d'infrastructure.

La Ville de Lausanne pourra profiter des conditions avantageuses applicables aux membres de l'Administration numérique suisse (ANS).

5.3 Les moyens de communication

Afin de répondre aux attentes du nouvel espace de travail numérique, il est important de fournir des moyens de communication efficents et disponibles, quel que soit l'emplacement

⁸ Voir annexe 1 : Glossaire.

géographique de l'utilisateur. Ceux-ci doivent permettre de communiquer entre le personnel de l'administration communale mais également avec les partenaires externes en utilisant plusieurs canaux (voix, visioconférence et messagerie instantanée).

Les lignes téléphoniques traditionnelles continueront d'exister et resteront nécessaires pour une partie des activités, mais leur usage va progressivement diminuer avec la généralisation de Teams comme outil collaboratif central. Il n'est donc pas possible de les supprimer entièrement, mais leur rôle évoluera. La Ville doit mettre en place une solution garantissant la continuité et la flexibilité de la téléphonie, en particulier pour le télétravail et la communication avec le public ou les entreprises.

La connexion des postes portables à l'intérieur des locaux de la Ville se fait sur le réseau câblé fixe. Les salles de conférence sont les seuls espaces prévus pour être couverts par du réseau Wifi (dans le cadre du préavis N° 2018/56 « Evolution et extension des infrastructures informatiques et du réseau RECOLTE pour la période 2019-2023 »). Pour amener graduellement plus de mobilité, les nouveaux espaces de travail Ville pourront être couverts par du réseau Wifi Ville à condition que le coût de mise en place de l'infrastructure Wifi se révèle moins onéreux que le déploiement d'une infrastructure de câblage.

5.4 L'espace collaboratif⁹

Un Digital Workplace ou espace de travail numérique offre une nouvelle expérience aux collaboratrices et collaborateurs et favorise l'intelligence collective. Cela en unifiant l'ensemble des outils de communication de l'entreprise (mails, messagerie instantanée, réseaux sociaux d'entreprise) ainsi que sa gestion documentaire (informations de travail, documents numériques, espaces de travail collaboratif, etc.) et ses applications métier plus spécifiques.

Afin d'être en adéquation avec les attentes du Digital Workplace, la couche technique qui supporte l'espace collaboratif est la plateforme SharePoint qui devra être mise à niveau à cette occasion.

Dans le cadre du projet, 1'300'000 documents devront être migrés sur la nouvelle version de SharePoint.

5.5 Classification et protection des données

Cette transformation numérique incluant plus de collaboration, d'échange et de partage d'informations implique impérativement une classification des documents par leur niveau de sensibilité.

Afin que les collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale puissent partager les documents, et travailler en respectant les lois fédérales et cantonales relatives à la protection des données, la Municipalité soutient la politique de la gestion et classification des actifs (PGCA) dont les documents bureautiques font partie. La revue de cette politique et les moyens nécessaires pour sa mise en place à la suite de la nouvelle version de la loi fédérale sont pris en considération dans le cadre du préavis N° 2023/47 « Pilotage de la sécurité des systèmes d'information et de la protection des données pour la période 2023-2026 ».

La PGCA décrit, à travers une série de règles à appliquer, comment la Ville compte assurer la gestion et la protection des actifs constituant son système d'information (SI).

La classification des données s'applique particulièrement en cas de partage de documents sur le Cloud. Les utilisatrices et utilisateurs seront formés spécifiquement à la typologie et au degré de sensibilité des données traitées afin de s'assurer que les données soient stockées de manière adéquate. Une certification sera nécessaire pour activer ces fonctionnalités de partage.

5.6 La mise en œuvre

La mise en œuvre réussie des nouveaux environnements de travail est conditionnée par le renforcement des compétences de l'équipe actuelle dans des domaines clés, en particulier

⁹ Voir annexe 1 : Glossaire.

les solutions de Microsoft 365 et la maîtrise des environnements qui y sont liés. Ce renforcement prend la forme de :

- formations groupées des équipes et accompagnement lors des études ;
- formation des utilisatrices et utilisateurs et accompagnement au changement. La transformation de la façon de travailler nécessitera la mise en place d'outils de communication et une équipe dédiée au support et accompagnement au changement ;
- des ressources dédiées dont le personnel seront pour partie fournies par un ou plusieurs partenaires externes, pendant la durée du projet. Les renforts nécessaires, récapitulés dans le tableau « Investissement » du chapitre 9.1 Tableaux détaillés des éléments financiers, concernent les activités suivantes : la gestion de projet, la migration de l'espace collaboratif, l'alignement et la virtualisation applicatifs, le déploiement des différentes solutions et le soutien au déploiement et aux utilisateurs.

Le coût de ces prestations est calculé sur la base de l'expérience acquise dans le cadre de la dernière migration SharePoint, du préavis N° 2017/10 « Projet ORASI 2017-2021 – Optimisation et rationalisation des accès aux systèmes d'information » et des derniers appels d'offres liés à l'externalisation du support et de la gestion de projets.

6. Réponse au postulat de M. Mathias Paquier et consorts « Généralisation du télétravail : Donnons-nous les moyens »

6.1 Rappel du postulat

La démocratisation du télétravail restera l'un des impacts majeurs de la pandémie sur notre quotidien. La Ville de Lausanne s'est rapidement adaptée à la réalité post pandémique en décidant de généraliser le télétravail au sein de son administration, tout en le codifiant dans son nouveau règlement. Cette décision implique des investissements importants et nécessaires afin d'adapter les équipements informatiques.

Selon le postulat, les surcoûts liés à l'achat d'ordinateurs portables ne devraient pas grever le budget ordinaire du service, au risque d'entraîner une diminution d'autres postes budgétaires ou le report de certains projets essentiels face aux enjeux grandissants en matière de digitalisation, de sécurité informatique ou de protection des données.

Le postulat invite la Municipalité à étudier la possibilité de :

- pérenniser et généraliser les mesures de télétravail pour l'ensemble des employées et employés de la Ville, dans la mesure où cette option est compatible avec leur poste de travail ;
- définir et mettre en place les processus de travail à distance, notamment relatifs aux aspects de sécurité informatique ;
- évaluer le coût supplémentaire de l'acquisition de matériel informatique rendu nécessaire par la généralisation du télétravail et augmenter le budget de fonctionnement du service en conséquence ;
- s'assurer que cette décision soit conforme aux bonnes pratiques en termes de sécurité informatique.

6.2 Réponse au postulat

Le présent Rapport-préavis prend en compte la demande du postulant et consorts relative aux équipements informatiques, à la protection des données et à la sécurité des systèmes d'information, en intégrant les besoins de mobilité du personnel de la Ville ainsi que leur financement.

En procédant ainsi, la Municipalité estime avoir répondu à la demande des postulants.

7. Impact sur le climat et le développement durable

L'évolution technologique et le remplacement de logiciels et d'équipements doivent être étudiés également sous l'angle des enjeux environnementaux. Sensible à l'impact environnemental de ses activités numériques, la Ville a intégré au fil du temps plusieurs stratégies pour l'acquisition et l'exploitation de son système d'information afin de réduire son empreinte écologique. Ceci est renforcé par la démarche de labélisation Numérique Responsable¹⁰ depuis 2022 et l'obtention du label Numérique Responsable de niveau 2 au début 2023. Les impacts pris en compte dans le cadre des évaluations techniques incluent le taux de produits recyclés dans la conception des équipements, l'empreinte carbone ainsi que la consommation électrique.

Les mesures effectuées pour valider les choix technologiques sont basées sur les calculs de TCO Certified¹¹ :

- un label écologique de type 1 avec les exigences de la norme ISO 14024 ;
- des critères actualisés, une vérification indépendante et un système structuré d'amélioration continue pour susciter un changement réel et durable.

7.1 Consommation énergétique

Le choix du matériel entraîne une répercussion forte sur la consommation énergétique, les résultats étant en faveur des postes portables standards (laptop) en opposition aux postes bureautiques fixes¹².

7.2 Empreinte carbone

Se basant sur les conclusions de consommation électrique et en partant du principe qu'un kWh produit en mix énergétique émet 108 g de Co2 (source : admin.ch), le résultat est encore une fois en faveur des postes portables classiques¹³.

7.3 Impact du choix logiciel

Dans le souci d'agir face aux enjeux environnementaux du numérique, Microsoft communique sur les éléments suivants :

- Microsoft s'est engagé à atteindre une empreinte carbone négative d'ici 2030 et vise 2050 pour retirer de l'environnement tout le carbone émis par ses opérations de manière directe ou indirecte depuis sa création en 1975 ;
- Microsoft investit pour ce faire massivement dans les énergies renouvelables, participe à des opérations de boisement et de reforestation et a introduit une « taxe carbone interne ».

8. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

La suite Microsoft 365 comprend des solutions d'accessibilité augmentant l'autonomie des personnes en situation de handicap. Elle propose en outre la possibilité de :

- participer aux séances organisées via Microsoft Teams grâce aux sous-titres en direct et transcriptions ;
- dicter un texte qui sera transposé en écrit ;
- écouter des documents ou des messages lus à haute voix par le lecteur immersif ;

¹⁰ Label Numérique Responsable : ce label est garant de la crédibilité de la démarche numérique responsable des entités labellisées. Le niveau 2 du label, plus exigeant que le niveau 1, s'obtient après un processus d'audit qui est ensuite formalisé au travers d'engagements sur plusieurs années. Voir les informations du site de l'Institut du Numérique Responsable en Suisse (Swiss Institute for Sustainable IT), <https://isit-ch.org>.

¹¹ TCO Certified est la première certification de durabilité au monde pour les produits informatiques.

¹² Voir annexe 2 : Consommation électrique comparée.

¹³ Voir annexe 3 : Empreinte CO2 comparée.

- évaluer en partie l'accessibilité des documents dans les applications telles que PowerPoint, Word et Outlook.

La mise en place de cette suite bureautique est indépendante du traitement des cas particuliers, qui seront pris en compte de manière ad hoc en temps voulu. En effet, l'accompagnement au changement est un volet prépondérant de ce programme (voir chapitre 5.6 ci-dessus).

9. Aspects financiers

9.1 Tableaux détaillés des éléments financiers

Budget de fonctionnement :

Les éléments financiers ci-après correspondent au coût au budget du SOI, hors SIL et Service de l'eau pour les licences Microsoft.

(en milliers de CHF)	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Licences Microsoft 365 hors SIL et EAU	733.4	733.4	733.4	733.4	733.4	3'667.0
Licences solution de communication et de téléphonie	151.1	151.1	151.1	151.1	151.1	755.5
Licences espace collaboratif SharePoint	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	250.0
TOTAL	934.5	934.5	934.5	934.5	934.5	4'672.5

Les licences Microsoft 365 nécessaires pour les Services industriels (SIL) et le Service de l'eau (EAU) sont déjà couverts par leurs budgets de fonctionnement.

Investissement :

(en milliers de CHF)	2026	2027	2028	Total
Laptop standard & casques Ville hors SIL et EAU	800.0	800.0	770.0	2'370.0
Laptop standard & casques SIL	170.0	170.0	160.0	500.0
Laptop standard & casques EAU	50.0	50.0	0.0	100.0
Poste non standard/DAO	100.0	100.0	60.0	260.0
Infrastructure solution de communication et de téléphonie	180.0	70.0	50.0	300.0
Support externe études phase initialisation (collaboratif, protection des données, socle bureautique, moyens de communication)	180.0	0.0	0.0	180.0
Support externe déploiement des variantes validées suites aux études	365.0	365.0	365.0	1'095.0
Migration espace collaboratif SharePoint (SE et workflows)	253.0	253.0	253.0	759.0
Gestion de projet, conduite de changement et formation	265.0	265.0	265.0	795.0
Alignement & virtualisation applicatifs (HW)	100.0	100.0	100.0	300.0
TOTAL	2'463.0	2'173.0	2'023.0	6'659.0

9.2 Incidences sur le budget d'investissement

Actuellement un montant de CHF 7'659'000.- est inscrit au Plan des investissements 2024-2032 concernant les coûts d'achat de matériel et de services d'accompagnement et de formation. Selon la proposition du présent Rapport-préavis, ce montant passerait à CHF 6'659'000.- (voir chapitre 9.3).

Prenant en compte les éléments mentionnés aux chapitres précédents, les charges d'investissement sont les suivantes :

(en milliers de CHF)	2026	2027	2028	Total
Dépenses d'investissements				
- SOI	2'243.0	1'953.0	1'863.0	6'059.0
- SIL	170.0	170.0	160.0	500.0
- EAU	50.0	50.0	0.0	100.0
Recettes d'investissements	0.0	0.0	0.0	0.0
Total net	2'463.0	2'173.0	2'023.0	6'659.0

Comme mentionné, avec les chiffres ci-dessus nous nous orientons de plus en plus vers un modèle de droits d'utilisation de licences (telles que Microsoft 365) au lieu d'un modèle d'achat (et donc d'investissement). L'impact est une diminution des montants nécessaires au Plan des Investissements et donc des montants d'amortissement en contrepartie d'une hausse des coûts de droits d'utilisation de logiciels pris en charge par le budget de fonctionnement.

Ce phénomène se généralise pour les besoins informatiques.

9.3 Incidences sur le budget de fonctionnement

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Personnel suppl. (en EPT)							0.0
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel							0.0
Charges d'exploitation	934.5	934.5	934.5	934.5	934.5	934.5	5'607.0
Charges d'intérêts		56.5	56.5	56.5	56.5	56.5	282.5
Amortissements		1'331.8	1'331.8	1'331.8	1'331.8	1'331.8	6'659.0
Total charges suppl.	934.5	2'322.8	2'322.8	2'322.8	2'322.8	2'322.8	12'548.5
Diminution de charges							0.0
Revenus		-105.4	-105.4	-105.4	-105.4	-105.4	-527.0
Total net	934.5	2'217.4	2'217.4	2'217.4	2'217.4	2'217.4	12'021.5

En fonction de la répartition du crédit demandé de CHF 6'659'000.- au prorata des postes de travail acquis entre le Service d'organisation et d'informatique (SOI), les Services industriels (SIL) et le Service de l'eau (EAU), les intérêts théoriques moyens développés par le préavis Digital Workplace et l'amortissement sur une durée de cinq ans se présentent comme suit à partir de l'année 2026 :

Services	Crédit alloué	Intérêts		Amortissement
		CHF	Taux	
SOI	6'059'000.-		1.5%	50'000.-
SIL	500'000.-		2%	5'500.-
EAU	100'000.-		1.75%	1'000.-
Total	6'659'000.-			56'500.-
				1'331'800.-

Pour les Services industriels, l'ensemble des charges liées aux investissements (intérêts et amortissement ci-dessus) sont ventilées sur les différents produits des SIL et sont prises en

charge dans leur tarification. De même, pour le Service de l'eau, l'ensemble des coûts sont couverts par le montant des taxes prélevées auprès des clients.

10. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2025 / 47 de la Municipalité, du 13 novembre 2025 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de valider le programme Digital Workplace pour les années 2026 à 2028 ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 6'659'000.- destiné à financer le programme Digital Workplace ;
3. d'amortir annuellement le montant indiqué sous chiffre 2 par les rubriques du budget de fonctionnement 32.331 du Service d'organisation et d'informatique, 45.331 des Services Partagés et 21.331, centres de coûts eau potable (210) et évacuation (211), du Service de l'eau ;
4. de faire figurer, sur les rubriques 32.390 du Service d'organisation et d'informatique, 45.322 des Services Partagés et 21.390, centres de coûts eau potable (210) et évacuation (211), du Service de l'eau, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
5. d'approuver la réponse au postulat de M. Mathias Paquier et consorts « Généralisation du télétravail : Donnons-nous les moyens ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Annexes : 1.Glossaire
 2.Consommation électrique comparée
 3. Empreinte CO₂ comparée